



Mise en examen => Attente licenciement?

Par **snooker06**, le **21/01/2013** à **10:37**

Bonjour,

Je travail dans une société où les dirigeant ainsi qu'une partie du personnel, dont je fais partie, a été mise en examen.

Le contrôle judiciaire m'interdit de rentrer en contact avec certains employés toujours en poste et non mis en examen.

Le problème est le suivant:

Je ne peux pas travailler

Je n'ai aucune nouvelle de la part de l'administratrice judiciaire en charge du dossier

Je n'ai plus de revenu

Questions:

Quel est mon recours face à cette situation. Mon contrat semble suspendu, je ne peux pas prétendre aux allocations chômage vu que je n'ai pas été licencié.

Que me conseillez vous?

Par **P.M.**, le **21/01/2013** à **11:31**

Bonjour,

Vous pourriez éventuellement exercer un recours contre la décision vraisemblablement du Juge d'Instruction...

Je présume que vous avez un avocat qui pourrait vous conseiller à ce propos...

Par **snooker06**, le **21/01/2013** à **20:09**

Oui, mais apparemment ils ont eu des nouvelles de l'administrateur qui refuse une rupture conventionnelle. Je ne me vois pas démissionner et je n'envisage pas de démissionner car je me retrouverais sans rien.

Par **P.M.**, le **21/01/2013** à **22:56**

Ce n'est en tout cas pas le sens de ma réponse mais s'il y a eu faute professionnelle, l'administrateur de l'entreprise pourrait engager une procédure de licenciement...